

MUNICIPALITÉ DE LA NATION THE NATION MUNICIPALITY
ASSEMBLÉE PUBLIQUE SELON PUBLIC MEETING UNDER SECTION 34
L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR OF THE PLANNING ACT
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE LUNDI 4 JUIN 2012 MONDAY, JUNE 4TH, 2012,
À 18 H 15 AT 6:15 P.M.
HÔTEL DE VILLE, TOWN HALL,
CASSELMAN, ONTARIO

Présents à l'assemblée : Present at the meeting:

Maire Conseiller Conseiller Conseiller Greffière adjointe Urbaniste	François St.Amour Raymond Lalande Marcel Legault Richard Legault Marielle Dupuis Guylain Laflèche	Mayor Councillor Councillor Councillor Deputy-Clerk Planner
--	--	--

Mlle Danika Bourgeois-Desnoyers a justifié son absence. Miss Danika Bourgeois-Desnoyers has justified her absence.

Résolution / Resolution no 314-2012

Proposée par : / Moved by: Marcel Legault
Appuyée par : / Seconded by: Raymond Lalande

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
PUBLIQUE – DOSSIERS ZBL-10-2012,
ZBL-11-2012 ET ZBL-12-2012

OPENING OF THE PUBLIC MEETING -
FILES ZBL-10-2012, ZBL-11-2012 AND
ZBL-12-2012

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon les articles 34 et 39 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ouverte à 18h20.

Be it resolved that the public meeting convened under Sections 34 and 39 of the Planning Act (1990) be opened at 6:20 p.m.

Adoptée

Carried

2.1

Neil MacKinnon, dossier ZBL-10-2012, partie du lot 6, concession 9 de l'ancien canton de Calédonia (661 chemin Skye)

Neil MacKinnon, File ZBL-10-2012, Part of Lot 6, Concession 9 in the former Township of Calédonia (661 Skye Road)

Était présent : / Was present: Aucune présence./No attendance.

M. Laflèche présente la demande qui est une condition au détachement de terrain. Aucun commentaire n'a été reçu. Aucune objection n'a été reçue.

Mr. Laflèche presented the request which is a condition of the severance. No comments were received. No objections were received.

2.2

Ovila Benoit, dossier ZBL-11-2012, partie du lot 19, concession 9 de l'ancien canton de Cambridge (41 rue Melissa)

Ovila Benoit, File ZBL-11-2012, Part of Lot 19, Concession 9 in the former Township of Cambridge (41 Melissa Street)

Était présent : / Was present: Aucune présence./No attendance.

M. Laflèche présente la demande qui est une condition aux détachements de terrain. Aucun commentaire n'a été reçu. Aucune objection n'a été reçue.

Mr. Laflèche presented the request which is a condition of the severances. No comments were received. No objections were received.

2.3

François Drouin, dossier ZBL-12-2012, partie du lot 12, concession 10 de l'ancien canton de Plantagenet sud (1226 chemin de Concession 10)

François Drouin, File ZBL-12-2012, Part of Lot 12, Concession 10 in the former Township of South Plantagenet (1226 Concession 10 Road)

Était présent : / Was present: François Drouin

M. Laflèche présente la demande pour permettre une maison mobile pour aide à la ferme pour une période de trois ans comme usage temporaire. Au bout des trois ans accordés, si M. Drouin désire toujours cet usage, il devra soumettre à nouveau une demande de modification. Des frais seraient encore applicables comme toute autre demande de zonage. Le Conseil discute de la possibilité d'abolir ces frais à la prochaine demande. Un précédent serait alors accordé et pourrait être sujet à d'autres demandes semblables. Cette approbation dépasse aussi le terme de leur mandat. Le Conseil demande de bien noter dans les procès-verbaux, que le Conseil pourrait accorder cette permission de réduire le frais ou bien de l'abolir. Aucun commentaire n'a été reçu. Aucune objection n'a été reçue.

Mr. Laflèche presented the request to allow a temporary use of a mobile house for farm help for a period of three years. After these three years, if Mr. Drouin wishes to keep this use, he will have to re-submit a zoning amendment. Fees would still be applicable like any other zoning request. Council discussed the possibility of abolishing these fees for the next amendment. Council would then be creating a precedent and this could be subject to similar requests. This approval would also exceed Council's term. Council asked that the following be noted in the minutes: Council could grant this permission to reduce or abolish the fees. No comments were received. No objections were received.

AJOURNEMENT ADJOURNMENT

Résolution / Resolution no 315-2012

Proposée par : / Moved by: Richard Legault
Appuyée par : / Seconded by: Marcel Legault

AJOURNEMENT

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon les articles 34 et 39 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ajournée à 19 h.

Adoptée

François St.Amour
Maire / Mayor

ADJOURNMENT

Be it resolved that the public meeting convened under Sections 34 and 39 of the Planning Act (1990) be adjourned at 7:00 p.m.

Carried

Marielle Dupuis
Greffière adjointe / Deputy-Clerk